

Zone de Police Basse-Meuse (5281) Le Collège de Police

AUX CITOYENS DE LA ZONE DE POLICE BASSE-MEUSE

Rue du Passage d'Eau, 40 4681 Hermalle-sous-Argenteau Tél. 04 374 88 00 Fax 04 374 88 49

Courriel: Zp.BasseMeuse.SecretaireDeZone@police.belgium.eu

Oupeye

Le 19 janvier 2023

Votre lettre du / Vos références /

Nos références CEP/SL/CS002/2023

Objet:

Réunion du Conseil de Police

Chargé de dossier Téléphone Fax Stéphane LECLERCQ 04 374 88 02 04 374 88 48

Chers Concitoyens,

Le Collège de Police de la Zone de Police Basse-Meuse porte à votre connaissance qu'un Conseil de Police se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2023, à 20h00 au Château d'Oupeye (rue du Roi Albert, 127 à 4680 Oupeye).

L'ordre du jour sera le suivant :

## Séance publique

- 1. Finances Procès-verbal de vérification de caisse (2022/3) Prise d'acte
- 2. Finances Procès-verbal de vérification de caisse (2022/4) Prise d'acte
- 3. Finances Budget des services ordinaire et extraordinaire 2023 Adoption
- 4. Marchés publics Marché de fournitures Centrale d'achat de la Police fédérale FORCMS-GSM -112 17.0 (smartphones) et FORCMS-GSM -112-02 (devices) tablettes 9.0 Acquisition de devices focus Approbation des conditions du marché
- 5. Marchés publics Marché de travaux Construction d'un poste local de police à Dalhem Approbation du mode de passation et des conditions du marché
- 6. Personnel Mobilité 2023/1 Ouverture d'un emploi d'Inspecteur de Police (service intervention) Décision
- 7. Personnel Recrutement d'un Chef de corps Ligne du temps et état des lieux
- 8. Zone de police Informations et communications diverses
- 9. Point(s) ajouté(s) à l'ordre du jour par les Conseillers de police (article 25/2, § 2, LPI)
- 10. Adoption du procès-verbal de la séance publique précédente

## Séance à huis-clos

- 11. Personnel Admission à la pension d'un membre du cadre opérationnel Décision
- 12. Personnel Admission à la pension d'un membre du cadre opérationnel Décision
- 13. Personnel Admission à la pension d'un membre du cadre opérationnel Décision
- 14. Personnel Demande en réparation pour maladie professionnelle d'un membre du personnel Décision
- 25 Zone de police Informations et communications diverses
- Point(s) ajouté(s) à l'ordre du jour par les Conseillers de police (article 25/2, § 2, LPI)
- 17. Adoption du procès-verbal de la séance à huis-clos précédente

Le Secrétaire, S. LECLERCQ.



Le Président, S. FILLOT.